

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Deuxième séance de la session régulière du mois de janvier 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 29 janvier 2018 à 19 h 15 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général par intérim, monsieur Jacques Caron et la Secrétaire-trésorière madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-21

ADOPTION

Il est proposé madame la conseillère Marie-Eve Landy et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir ajouté les points suivants à l'item « Varia » :

- Club Optimiste
- Comité Famille - Défi santé

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la MRC de Maskinongé, une copie du règlement no 253-17 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé afin d'apporter plusieurs modifications concernant le lotissement, le transport aérien, les conditions d'émission de permis et certificats et les usages résidentiels de moyenne et forte densité dans l'affectation récréative ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications que les Municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme.

De la MRC de Maskinongé, une copie du règlement no 254-17 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé afin d'intégrer au document complémentaire le nouveau cadre normatif du ministère de la Sécurité publique quant aux zones à risques de glissement de terrain ainsi qu'un document indiquant la nature des modifications que les Municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme.

De la MRC de Maskinongé, une copie du règlement no 255-18 relatif aux modalités de répartition des quotes-parts découlant des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 de la MRC.

De la MRC de Maskinongé, une copie du projet de règlement no 256-18 concernant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel régional (Phase 1) et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût par emprunt à long terme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars (650 000 \$).

MRC DE MASKINONGÉ

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Rés. 18-22

ADOPTION RÈGLEMENT NO 256-18

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de pavage, suite à l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la Régie du parc industriel régional de procéder à l'installation de lampadaires pour l'éclairage de la rue Devault;

CONSIDÉRANT QU'un emprunt est nécessaire pour réaliser ces travaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que la municipalité de Saint-Boniface approuve le règlement numéro 256-18, intitulé :

« Règlement décrétant des travaux de pavage et d'installation de lampadaires dans le parc industriel (Phase 1) et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer le coût par emprunt à long terme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars (650 000.00 \$) »

dans la mesure où le règlement numéro 256-18, lequel doit être adopté par le Conseil de la MRC de Maskinongé le 14 février 2018, est identique au projet de règlement adopté par ledit Conseil le 10 janvier 2018, sous le numéro 22/01/18, tel que soumis.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

COUVERTURE D'ASSURANCES 2018

Rés. 18-23

AUTORISATION - PAIEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 74 808 \$ au Groupe Ultima inc. concernant le renouvellement de la couverture d'assurances de la Municipalité pour l'année 2018. Le paiement des avenants de faible ampleur monétaire en cours de traitement sont également autorisés.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

Rés. 18-24

SERVICE PREMIÈRE LIGNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 20 novembre 2017 par l'étude légale « Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. », à compter du 1^{er} janvier 2018, pour un montant forfaitaire annuel de 2 500 \$, plus débours et taxes. Ce contrat se renouvellera à chaque année en appliquant une augmentation annuelle de 2%, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} octobre de chaque année.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉSEAU D'AQUEDUC

Rés. 18-25

COMPAGNONNAGE FORMATION OPÉRATEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de service de la Cie « *Environnement MCM Inc.* » au montant estimatif de 8,240 \$ + taxes concernant la formation en compagnonnage du personnel affecté au réseau d'aqueduc de la Municipalité pour le profil OTUFD incluant également la préparation pour l'examen d'Emploi-Québec.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PLAN DE LOTISSEMENT (BOISÉS DU PATRIMOINE)

Rés. 18-26

ACCEPTATION - PHASE 2

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte le plan de lotissement de la phase 2 des « *Boisés du Patrimoine* » pour la rue Lise et la rue de l'Héritage. Il statue que la présence de deux (2) carrefours giratoires au centre des deux (2) intersections (lots nos 6 135 309 et 6 135 310) est une condition exceptionnelle qui permet à ces intersections d'être à une distance de 50.84 mètres les unes des autres, calculée entre les limites de l'emprise, au lieu des 60 mètres prévus dans l'absence de conditions exceptionnelles à l'article 7.9 du règlement de lotissement no 338.

Le Conseil municipal statue aussi qu'il accepte que les deux (2) sentiers piétons (lots nos 6 135 306 et 6 135 308) et le parc (lot no 6 135 307), dont la superficie totalise 3 658.1 mètres carrés, soient cédés gratuitement à la Municipalité pour fins de parcs et terrains de jeux tel que prévu à l'article 3.1 du règlement de lotissement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AIDES FINANCIÈRES

Rés. 18-27

MARCEL JOBIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière au montant de 4 000 \$ à l'Académie Sportive Marcel Jobin concernant l'organisation de son premier événement, soit le demi-marathon Marcel-Jobin qui se déroulera sur le territoire de la Municipalité au mois de juin prochain. Il est également résolu que des services municipaux pour un montant d'environ 1 000 \$ pourront être fournis à l'organisme dans le cadre de cet événement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-28

DEMOIS'AILES

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière au montant de 200 \$ à l'organisme « Les Demois'Ailes » concernant la 6^e édition du Défi des Demois'Ailes afin de contribuer aux dons remis aux maisons d'hébergement de femmes et enfants victimes de violence conjugale et conséquemment autorise le passage du Défi des Demois'Ailes sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « AIDES FINANCIÈRES »

Rés. 18-29

CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière globale au montant de 5 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Boniface afin de les supporter dans l'organisation de leurs différentes activités 2018.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SENTIERS QUAD

Rés. 18-30

AUTORISATION - CIRCULATION CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par.14 du Code de la Sécurité routière, une Municipalité locale peut permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que la pratique du quad favorise le développement touristique et économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu :

QUE la Municipalité autorise aux véhicules tout terrain pour la période du 31 octobre au 7 mai entre 7 h et 22 h de circuler sur les chemins municipaux suivants :

- Rue Langevin
- Rue des Érables
- Rue Guimont, entre la rue Langevin et la rue Bellemare
- Rue Bellemare
- Rue Fiset
- Chemin du Lac, entre les coordonnées 46°29'37.5"N, 72°50'39.4"W et l'avenue des Prés
- Avenue des Prés entre le chemin du Lac et la rue des Saules
- Rue des Saules entre l'avenue des Prés et l'avenue Richard
- Avenue Richard
- Chemin du Lac entre la rue Paul-Émile et 7^e Rang, Saint-Étienne-des-Grès

QUE la signalisation actuelle soit modifiée en conformité avec la présente résolution.

QUE la présente est valide pour une période de cinq (5) mois suivant son adoption et devra par la suite être considéré caduque.

ONT VOTÉ POUR : Madame la conseillère Marie-Eve Landry
Monsieur le conseiller Jonathan Fleury
Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois
Monsieur le conseiller Stéphane Normandin

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Luc Arseneault

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **COMITÉ FAMILLE - DÉFI SANTÉ**

La conseillère Marie-Eve Landry informe l'assemblée que, dans le cadre de la politique Familles-Aînés, un comité Familles-Aînés se réunit quelque fois par année et que la Municipalité est à la recherche de candidats de tout âge et toute situation familiale intéressés à s'y impliquer.

La conseillère informe également l'assemblée que la Municipalité participera à l'activité « Défi Santé » via l'organisation d'activités pour les citoyens.

- **CLUB OPTIMISTE**

Le Conseil municipal félicite les membres du Club Optimiste de Saint-Boniface pour l'organisation de leurs événements « Carnaval d'hiver » et « Soirée Saveurs et Découvertes » qui connaissent un franc succès.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-31

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière